



PLAN DE MISE EN OEUVRE
des partenaires de SLV 2000
en réponse aux recommandations
du *Plan de rétablissement du béluga du Saint-Laurent*
Juillet 1996

On peut obtenir des copies additionnelles du *Plan de mise en oeuvre des partenaires de SLV 2000* en s'adressant aux organismes suivants:

Ministère des Pêches et des Océans
Institut Maurice-Lamontagne
Direction des communications
850, route de la Mer, C.P. 1000
Mont-Joli (Québec)
G5H 3Z4

Environnement Canada
Direction des communications
1141, Route de l'Église,
C.P. 10,100, Succ. Ste-Foy
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4H5

Parc marin Saguenay - Saint-Laurent
182 rue de l'Église, C.P. 220
Tadoussac (Québec)
G0T 2A0

Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec
Accueil et renseignements
150, boul René-Lévesque est, rez-de-chaussée
Québec (Québec)
G1R 4Y1

Also available in English under the title:
Implementation Plan of the SLV 2000 partnership in response to the St. Lawrence Beluga Recovery Plan, July 1996.

Toute reproduction partielle de cette publication est permise, avec indication de la source.

No de cat. Fs 23-296/1996F
ISBN 0-662-81384-7

INTRODUCTION

Les partenaires gouvernementaux de Saint-Laurent Vision 2000 (SLV 2000) ont examiné, tel que convenu, les recommandations du Plan de rétablissement du béluga du Saint-Laurent, rendu public le 14 février 1996.

L'examen des 56 recommandations formulées par le groupe d'experts a permis de constater que près de 75% d'entre elles sont soit réalisées, soit en cours ou déjà planifiées par les différents ministères engagés dans SLV 2000.

En effet, depuis l'interdiction de la chasse en 1979, plusieurs gestes ont été posés par les gouvernements et le secteur privé pour améliorer les chances de survie du béluga. On peut déjà en constater des effets positifs sur la qualité de l'environnement où vivent les bélugas.

Toutefois, tout comme l'équipe d'experts, les gouvernements considèrent que le niveau encore élevé de contamination des bélugas, la présence de pathologies inhabituelles, la taille restreinte et l'isolement de la population, ainsi que l'exposition des bélugas à une présence humaine intense, sont autant d'éléments qui justifient la poursuite des efforts de protection et de surveillance.

Outre les nouvelles mesures susceptibles de contribuer au rétablissement de la population du béluga du Saint-Laurent, le présent document énumère l'ensemble des réalisations et actions en cours ou planifiées des ministères fédéraux et provinciaux engagés dans la mise en oeuvre de Saint-Laurent Vision 2000.

FAITS SAILLANTS

Réduire l'ensemble des contaminants toxiques dans l'écosystème du Saint-Laurent.

L'intervention dans le domaine de la contamination comporte deux aspects: tout d'abord, identifier et évaluer les sources, ou les accumulations de contaminants, ensuite les éliminer ou les réduire.

Il existe plusieurs sites contaminés le long du Saint-Laurent et l'état actuel des connaissances ne permet pas d'évaluer le nombre de sites susceptibles d'avoir un impact direct et significatif sur la santé des bélugas du Saint-Laurent.

Dans cette optique, Saint-Laurent Vision 2000 met sur pied un comité multipartite sur les sites contaminés afin de préciser la problématique et d'identifier les sites prioritaires devant faire l'objet d'interventions en raison de leur impact sur le béluga. Un rapport à ce sujet sera déposé au Comité de gestion de SLV 2000 au plus tard le 30 septembre 1997.

En vertu du principe de pollueur-payeur et du partage des coûts entre partenaires, l'entreprise privée sera invitée à participer aux études préliminaires, et à la décontamination.

Le Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec (MEF) entend favoriser la gestion de l'eau par bassin versant. Il compte ainsi responsabiliser tous les intervenants à l'atteinte d'objectifs communs pour le Québec, tout en adaptant cependant les moyens pour les atteindre d'un bassin versant à l'autre. Par ailleurs, le MEF a initié une concertation interministérielle en vue de développer une stratégie concertée de dépollution des cours d'eau. Le MEF entend aussi proposer une politique globale en matière de gestion de l'eau dont les effets ne pourront être que bénéfiques pour le béluga.

En étroite collaboration avec le monde agricole, le MEF souhaite aussi contre-carrer les effets néfastes de certaines pratiques agricoles sur la qualité des cours d'eau en ayant convenu avec lui, en 1996, d'un *Projet de règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole* qui devrait être adopté en 1997.

Un bilan annuel des ventes de pesticides au Québec pour les dernières années sera complété par le MEF qui poursuivra également la surveillance des pesticides dans les cours d'eau. En 1996, le MEF prévoit également l'adoption d'un règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'application des pesticides ainsi qu'un Code de gestion des pesticides.

Les deux ordres de gouvernements verront à optimiser les interventions en fonction des objectifs poursuivis dans le domaine de la réduction de la pollution.

Ainsi, les BPC inventoriés au Québec seront presque tous détruits sécuritairement. En effet, tous les propriétaires de BPC sur l'ensemble du territoire du Québec devront dorénavant se conformer aux dispositions prévues dans le *Règlement sur les déchets dangereux* et prendre les moyens nécessaires pour éliminer les matières contenant des concentrations de BPC inférieures ou égales à 10 000mg/kg, à tout le moins pour les matières pour lesquelles les technologies d'élimination sont disponibles au Québec.

Le MEF modifiera aussi le *Règlement sur la qualité de l'atmosphère du Québec* en y intégrant notamment des normes pour les émissions atmosphériques de particules contenant des métaux toxiques et, à moyen terme, en y introduisant une nouvelle norme concernant les HAP.

Les travaux de dragage des sédiments dans le Saint-Laurent seront l'objet d'évaluation d'impact environnemental suivant les lois en vigueur et doivent suivre les directives des guides de bonne pratique développés par les gouvernements.

Les 50 établissements industriels désignés prioritaires lors du Plan d'action Saint-Laurent en 1988, ont réduit de 96% leurs rejets liquides toxiques au fleuve. Les 56 nouvelles entreprises ajoutées dans le cadre de SLV 2000 sont aussi appelées à réduire sensiblement leurs rejets toxiques, entre autres par l'application de procédés industriels peu ou non-polluants. De plus, tout comme le Plan d'action des Grands-Lacs 2000, on vise à long terme, l'élimination virtuelle des rejets de 11 substances toxiques persistantes et biocumulatives.

De nombreux projets prévus d'ici 1998 permettront de documenter les principales sources ponctuelles et diffuses de contaminants menaçant le béluga: apports atmosphériques, apports des Grands-Lacs au fleuve, contribution des principaux tributaires, rejets de 106 entreprises prioritaires, rejets de 15 stations d'épuration municipales dont celle de la CUM, recirculation des contaminants dans l'écosystème de l'estuaire maritime.

Désigner la population de béluga du Saint-Laurent comme population menacée de disparition en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables du Québec

Le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec entend compléter l'examen du statut du béluga et des mesures de protection nécessaires au béluga du Saint-Laurent d'ici mars 1998. Notons qu'un statut de "population en danger de disparition" a déjà été assigné à cette population par le Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada.

Réduire le dérangement causé par les activités humaines dans les zones fréquentées par le béluga

La gestion des activités humaines dans l'habitat du béluga du Saint-Laurent visera une formule qui permettra une cohabitation harmonieuse entre l'homme et le béluga. L'une des réalisations des gouvernements du Canada et du Québec en ce sens est la création, dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent lancé en 1988, du parc marin du Saguenay - Saint-Laurent qui contribue notamment à la protection et à la conservation de l'aire de reproduction du béluga.

Le parc marin du Saguenay - Saint-Laurent et Pêches et Océans, en collaboration avec le Fonds mondial pour la nature et d'autres partenaires, réaliseront de nombreuses activités afin d'informer et de sensibiliser le public, les plaisanciers, les bateliers d'excursions et les navigateurs commerciaux à la situation précaire du béluga. Ces derniers doivent participer au respect d'un code d'éthique qui exclue l'observation dirigée vers les bélugas et les comportements dangereux pour ceux-ci.

Environnement Canada et Pêches et Océans, utiliseront leur réseau de diffusion maritime pour émettre des capsules d'information sur le dérangement du béluga.

Cinq gardes de parc participeront à la surveillance des activités d'observation en mer des cétacés et du béluga. Pour l'année 1996 seulement, Pêches et Océans entrevoit effectuer 210 heures de patrouille au moyen d'un hélicoptère.

Une nouvelle stratégie de protection des bélugas contre les dérangements nocifs sera développée par la mise en place d'un mécanisme de coordination.

De nouvelles législations seront adoptées en vue d'assurer un meilleur contrôle du dérangement par une réglementation plus sévère. Ainsi, la loi sur les Océans a été déposée à la Chambre des Communes et la loi créant le Parc marin du Saguenay - Saint-Laurent sera déposée dès que l'harmonisation des textes législatifs provincial et fédéral sera complétée.

Prévenir les catastrophes écologiques et prendre les mesures d'urgence requises

Une étude sur l'exposition des bélugas du Saint-Laurent à divers agents infectieux et le travail d'un comité d'experts sur les maladies de mammifères marins permettront au MPO d'évaluer le risque potentiel d'une épizootie grave et de mettre en place s'il y a lieu des mesures de prévention et de réaction.

Les nombreux plans d'urgence environnementale, conçus pour réagir aux incidents qui pourraient se produire dans le Saint-Laurent, seront examinés afin d'y inclure des dispositions particulières adaptées aux besoins des bélugas.

Les mécanismes en place pour réduire les risques environnementaux du trafic maritime commercial seront maintenus et tous les navires gouvernementaux seront soumis aux mêmes normes. La construction des navires à double coque progressera en vertu d'un calendrier harmonisé internationalement.

Assurer un suivi de l'état de la population et examiner les autres obstacles possibles au rétablissement du béluga

Afin d'évaluer les difficultés ou le rétablissement éventuel de la population de béluga du Saint-Laurent, diverses activités de suivi et de recherche seront réalisées.

La récupération et la nécropsie des carcasses échouées seront poursuivies grâce à un accord d'entreprise conjointe entre Pêches et Océans, le Parc marin du Saguenay - Saint-Laurent, l'Institut National d'écotoxicologie du Saint-Laurent et l'Université de Montréal.

Pêches et Océans consacrera un effort particulier pour évaluer la taille et la tendance de la population, ainsi que pour déterminer l'abondance des jeunes bélugas.

Tel que recommandé dans le Plan de rétablissement, les bélugas vivants recevront plus d'attention. Ainsi divers projets de recherche porteront sur les thèmes suivants: organisation sociale, état de santé, contamination, génétique, comportement de plongée, alimentation.

Certains projets de recherche sur les risques posés par divers composés toxiques moins bien connus seront réalisés et finalement le réseau informel d'observateurs des bélugas se verra greffer de nouveaux participants.

Assurer un suivi du plan de mise en oeuvre élaboré par Saint-Laurent Vision 2000 en réponse au Plan de rétablissement du béluga du Saint-laurent

Les ministères partenaires de Saint-Laurent Vision 2000 entendent mandater un Comité afin d'assurer le suivi de la mise en oeuvre des projets en cours de réalisation, ainsi que des nouvelles initiatives découlant du présent plan. Pour faire état des plus récents développements touchant la population de béluga du Saint-Laurent ainsi que des progrès accomplis, le comité de suivi disposera d'une section dans le rapport annuel produit par l'ensemble des ministères impliqués dans la mise en oeuvre de Saint-Laurent Vision 2000.

CONCLUSION

La publication du Plan de rétablissement du béluga du Saint-Laurent, déposé en février 1996, constitue un nouveau jalon dans la série d'efforts consacrés à sauver cette population. Il a permis de faire le point sur la situation actuelle, sur les progrès accomplis et sur les objectifs qui restent à atteindre.

Il a permis de constater que la problématique du béluga s'inscrit dans une entreprise beaucoup plus vaste à laquelle se consacre SLV 2000 et ses ministères partenaires: l'amélioration générale de la qualité environnementale du Saint-Laurent.

Le succès de cette vaste entreprise repose aussi sur l'appui de groupes extérieurs. La collaboration du Fonds mondial pour la nature (WWF) à l'élaboration du Plan de rétablissement en est la preuve tangible. La mise en oeuvre du Plan sera l'occasion de poursuivre de telles collaborations. Tous les partenaires de SLV 2000 souhaitent que cette collaboration se poursuive au niveau de la mise en oeuvre.

A.1 Identifier et nettoyer les sites contaminés qui pourraient menacer les bélugas

Réalisations

Responsables

Un inventaire préliminaire des principales zones contaminées, documentées ou présumées a été réalisé dans le cadre du PASL

EC

Caractérisation et plans d'intervention pour 4 des 16 principaux sites fédéraux (Canal Lachine et ports de Québec, Montréal et Trois-Rivières)

EC

Caractérisation des sédiments contaminés autour de l'Ile-aux-Chats (Valleyfield)

MEF,
Industrie

Études techniques et d'impact du projet de décontamination du Canal Lachine

EC

Mesures en cours et prévues

Consultation publique et début de la décontamination du canal Lachine

PC, EC

Analyse de risque des sédiments du secteur des raffineries (quai 103) du Port de Montréal

Industrie,
EC

Négociation en 1997 d'une entente de partenariat financier pour décontaminer ce secteur du Port de Montréal

Industrie,
EC

Évaluation d'un projet de décontamination des sédiments autour de l'Ile-aux-Chats près de Valleyfield

Industrie,
MEF

Caractérisation préliminaire des sédiments à proximité de la compagnie Albright et Wilson à Varennes

Industrie,
MEF

Suite A.1 (Mesures en cours et prévues)

Responsables

Évaluation d'un projet de décontamination de certains secteurs de la Baie-des-Anglais près de Baie-Comeau

Industrie,
MEF

Mesure des flux de contaminants dans les sédiments marins du Saint-Laurent

MPO

Nouvelles mesures

Création d'un groupe de travail afin d'évaluer la problématique des sites contaminés du fleuve Saint-Laurent en fonction de leur impact potentiel sur le béluga

EC, MEF, MPO

**A.2 Mettre au point des technologies de
décontamination respectueuses de
l'environnement**

<u>Réalisations</u>	<u>Responsables</u>
4 projets de développement technologique ont été complétés sous le PASL	EC
<u>Mesures en cours et prévues</u>	
Finalisation d'ici 1998 de huit projets de développement technologique en décontamination des sédiments	Industrie, EC

A.3 Réduire les émissions de HAP

A.4 Réduire les émissions de mercure et de plomb

<u>Réalisations</u>	<u>Responsables</u>
<i>Fermeture de plus de la moitié des salles de cuves Soderberg à goujons horizontaux</i>	Industrie
<i>Depuis 1985, réduction de 97% des rejets liquides contaminés par les alumineries de la SÉCAL (Société d'électrolyse et de chimie Alcan Ltée)</i>	Industrie
<i>Réduction de 76% (depuis 1983) des rejets atmosphériques par les alumineries de la SÉCAL</i>	Industrie
<i>Réalisation d'un inventaire de émissions de HAP au Québec</i>	EC
<i>Les HAP ont été désignés comme étant toxiques en vertu de la Loi canadienne de protection de l'environnement</i>	EC
<i>Contrôle de 5 établissements industriels majeurs par voie de programmes d'assainissement des eaux et réduction de 80-90% des rejets de certains autres</i>	MEF, Industrie
<i>Fermeture de 3 usines de chlore-alcali (source de pollution au mercure): opérées par Domtar à Lebel-sur-Quévillon, Alcan à Arvida et CIL à Shawinigan. Conversion de l'usine de PPG à Beauharnois</i>	Industrie
<i>Conformité des usines de plomb de seconde fusion assujetties au règlement fédéral établi en vertu de la Loi canadienne de protection de l'environnement</i>	Industrie, EC
<u>Mesures en cours et prévues</u>	
<i>Modifier le Règlement sur la qualité de l'atmosphère du Québec en y intégrant notamment des normes pour les émissions atmosphériques de particules contenant des métaux toxiques et, à moyen terme, en introduisant une nouvelle norme sur les HAP</i>	MEF

Suite A.3 et A.4 (Mesures en cours et prévues)

Responsables

Convenir avec l'industrie d'un programme de réduction des émissions de particules contenant des HAP en apportant des modifications aux procédés et aux pratiques d'exploitation

Industrie,
MEF

Des démarches sont présentement en cours entre les gouvernements fédéral et québécois afin de développer les meilleurs moyens de réduire et contrôler les effets des HAP sur l'environnement et la santé du public

EC, MEF

Élaborer une réglementation spécifique sur les eaux usées industrielles prévoyant notamment des restrictions aux rejets des métaux toxiques accompagnée d'un programme d'autosurveillance par l'industrie

MEF,
Industrie

Le programme ARET (Accelerated reduction/elimination of toxics) a pour objectif de réduire les effets négatifs des substances toxiques sur la santé et l'environnement, par l'accélération de la réduction ou de l'élimination des émissions de ces substances. 134 usines canadiennes dont 47 industries québécoises, ont signé de façon volontaire des objectifs de réduction de substances toxiques dont les HAP et les métaux lourds, totalisant un objectif de réduction des rejets de 67%

Industrie,
EC, MEF

Suite A.3, A.4 (Mesures en cours et prévues)

Responsables

En plus de favoriser la gestion de l'eau par bassin versant, le MEF établira une stratégie concertée de dépollution des cours d'eau, et une politique globale en matière de gestion de l'eau

MEF, MAM,
MRN, MAPAQ,
MICST,
Public

Participation canadienne, en concertation avec le MEF, à l'élaboration de deux protocoles internationaux visant à contrôler les émissions de métaux lourds (plomb, mercure, cadmium) et de polluants organiques dont les HAP font partie. Ces deux protocoles s'inscrivent dans le cadre des négociations internationales de la Convention sur le transport à distance des polluants atmosphériques (TADPA)

EC, MEF

A.5 Détruire les BPC entreposés au Québec

Réalisations

Responsables

Tenue d'audiences publiques sur l'élimination des BPC sous responsabilité du gouvernement provincial (St-Basile-le-Grand, Shawinigan, Baie-Comeau)

MEF

Conclusion d'ententes avec les comités de vigilance

MEF, Comités de vigilance

Octroi de contrats à Cintec Environnement inc. et Tecslut Environnement inc., et autorisation pour Phase I de la destruction des BPC entreposés à Manic II

MEF

Destruction des BPC fédéraux terminés depuis avril 1996 (sauf ceux encore en usage)

EC

Une quantité importante de BPC du secteur privé a été détruite hors-Québec

Industrie

Mesures en cours et prévues

Conclusion et renouvellement d'ententes avec les comités de vigilance

MEF, Comités de vigilance

Les équipements sous responsabilité fédérale contenant encore des BPC, seront décontaminés dès leur mise hors d'usage, en conformité avec la réglementation fédérale

EC

Destruction de tous les BPC entreposés sous responsabilité du MEF d'ici 1998. La destruction des BPC de Manic II devrait être complétée en 1996

MEF

Adoption de procédés de traitement adaptés aux équipements contenant moins de 10 000 mg/kg de BPC et incitation des propriétaires de ces équipements à se conformer aux dispositions réglementaires

MEF, Industrie

A.6 Identifier et réduire les sources ponctuelles et diffuses de pollution qui pourraient affecter les bélugas

<u>Réalisations</u>	<u>Responsables</u>
Réduction de 96% des rejets liquides toxiques par les 50 usines prioritaires visées par le PASL	MEF, EC, Industrie
Un règlement fixant de nouvelles règles concernant la pollution diffuse d'origine agricole a été adopté en mai 1996, pour les bassins versants prioritaires (Yamaska, Chaudière et l'Assomption)	MEF
<u>Mesures en cours et prévues</u>	
SLV 2000 prévoit d'ici mars 1998, une réduction de 90% des rejets toxiques par onze nouvelles entreprises prioritaires, une réduction optimale pour 22 autres et une mise en conformité réglementaire pour 23 usines de pâtes et papier	EC, MEF, Industrie
Poursuite de la mise en oeuvre du Programme d'assainissement des eaux du Québec	MEF, MAM
Application graduelle des dispositions réglementaires pour l'industrie des pâtes et papier	MEF, EC, Industrie
Détermination de la proportion de la contamination chimique du fleuve provenant de l'atmosphère pour 25 substances (composés organiques et métalliques) d'ici 1998	EC, MEF
Projet intégré de dépollution de la rivière Boyer dans le but de rétablir l'ancienne frayère à éperlans	Industrie, EC, MEF, MAPAQ

Suite A.6 (Mesures en cours et prévues)

Responsables

Un règlement visant la réduction de la pollution d'origine agricole sera adopté en 1996, et des solutions seront apportées d'ici 1997 aux problèmes de gestion de la capacité des sols à recevoir des fumiers

MEF, Privé

Caractérisation des effluents de 15 stations d'épuration municipales incluant la station d'épuration de la CUM d'ici 1998

MEF, EC

Description spatio-temporelle des contaminants dans le milieu marin du Saint-Laurent

MPO

SLV 2000 vise à long terme l'élimination virtuelle des rejets de onze substances prioritaires qui sont persistantes dans l'environnement et biocumulatives, en complémentarité avec l'approche adoptée dans les Grands Lacs

MEF, EC

Caractérisation des eaux de rivières tributaires du Saint-Laurent

MEF

Nouvelles mesures

En plus de favoriser la gestion de l'eau par bassin versant, le MEF établira une stratégie concertée de dépollution des cours d'eau et une politique globale en matière de gestion de l'eau

MEF, MAM,
MRN, MAPAQ,
MICST,
Public

**A.7 Produire et valider un modèle de bilan
massique**

Réalisations

Responsables

Un bilan massique général, développé dans le cadre du PASL a permis de calculer qu'à la hauteur de la région de Québec, les contaminants du fleuve proviennent à 40% des Grands Lacs, 30% des tributaires du St-Laurent, 10% des 50 usines prioritaires du PASL et 20% de sources non identifiées

EC

Mesures en cours et prévues

Un modèle quantitatif de bilan massique pour quelques contaminants dont le mercure plus particulièrement, sera développé pour le tronçon fluvial Cornwall/Outaouais à Québec

EC

A.8 Investir dans de nouveaux procédés industriels qui favorisent le recyclage et qui ne produisent pas de déchets

Mesures en cours et prévues

Responsables

D'ici 1998, le Programme de développement et de démonstration de technologie aura permis de compléter 25 projets d'amélioration des procédés industriels dans le domaine des pâtes et papier, de la chimie et du traitement de surface

EC,
Industrie

A.9 Renforcer l'application des règlements existants

	<u>Responsables</u>
<u>Réalisation</u>	
<i>Le MEF et EC ont renforcé au cours des dernières années leur capacité d'application des lois et y consacrent d'importantes ressources</i>	MEF, EC
<u>Mesures en cours et prévues</u>	
Les deux ordres de gouvernement poursuivront leurs efforts afin d'optimiser l'application des différents règlements et lois en vigueur	MEF, EC

A.10 Réduire les travaux de dragage dans le Saint-Laurent

Mesures en cours et prévues

Responsables

Tout projet de dragage susceptible d'avoir un impact sur le béluga et son habitat sera examiné en vertu de la Loi sur la protection des eaux navigables, la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, la Loi sur les pêches, la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et la Loi sur la qualité de l'environnement

MPO, EC, MEF

**A.11 Mettre au point des techniques de dragage
qui respectent l'environnement**

Réalisations

Responsables

*Production et diffusion de 8 guides de bonne
pratique pour la gestion des sédiments*

EC

*Publication du document intitulé "Répercussions
environnementales du dragage et de la mise en
dépôt des sédiments" en 1994*

EC

Mesures en cours et prévues

*Production d'ici 1998 des 3 derniers guides
(qui s'ajoutent aux 8 premiers) visant à
informer et orienter les promoteurs dans
l'élaboration des projets de dragage, dans
l'utilisation des méthodes éprouvées et
dans la gestion des sédiments dragués*

EC

A.12 Réduire l'usage des pesticides

Réalisations

Responsables

Bilan des ventes de pesticides en 1992 (publié en 1995)

MEF

Stratégie phytosanitaire du MAPAQ lancée en 1992

MAPAQ

Enquête sur les pratiques culturales au Québec en 1995

MAPAQ, MEF

Mesures en cours et prévues

Un bilan annuel des ventes de pesticides au Québec de 1993 à 1995 sera complété en 1996

MEF

La surveillance des pesticides dans les principales rivières tributaires du Saint-Laurent sera maintenue

MEF

En 1996, le MEF prévoit l'adoption d'un règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'application des pesticides ainsi qu'un Code de gestion des pesticides

MEF

Le gouvernement du Québec vise un objectif de réduction de 50% des quantités de pesticides agricoles utilisés au Québec. Cette action, associée à plusieurs autres, devrait à moyen terme, diminuer la contamination des cours d'eau par les pesticides sous le seuil de protection de la vie aquatique. Les moyens utilisés pour atteindre cet objectif sont encadrés dans la Stratégie phytosanitaire et le Programme de conservation des sols du Gouvernement du Québec ainsi que dans le programme Interactions communautaires et le Volet Assainissement agricole de SLV 2000. Ce dernier supporte entre autres des projets pilotes dans quatre bassins versants parmi les plus touchés

MEF, MAPAQ, Industrie

EC

A.13 Nettoyer les Grands Lacs

Réalisations

Responsables

Accord sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs (Great Lakes Water Quality Agreement) signé en 1978 et renouvelé en 1987 par le Canada et les États-Unis. Implanté au Canada en vertu d'une entente Canada - Ontario élaborée en 1978 et renégociée en 1994

EC

Depuis 1978, des interventions sont en cours dans les Grands Lacs afin de protéger, restaurer et conserver ce grand écosystème. Ces efforts impliquent les États-Unis, le Canada et la province de l'Ontario dans le cadre d'ententes formelles. Depuis 1994, Grands Lacs 2000 poursuit cet effort jusqu'en l'an 2000 avec des objectifs et des moyens spécifiques visant à restaurer les sites pollués, prévenir toute nouvelle pollution et protéger la santé humaine

EC

Mesures en cours et prévues

Des mécanismes de coordination sont déjà en place entre les représentants de Saint-Laurent Vision 2000 et Grands Lacs 2000 afin de mieux intégrer les activités de protection et de conservation de ces deux plans d'action

EC, MEF

Le Gouvernement du Québec maintiendra une présence d'observateurs à l'Accord sur la qualité de l'eau des Grands Lacs, afin de faire valoir les préoccupations pour le Saint-Laurent et sa faune

MEF

A.14 Coordonner les activités de réduction de la pollution avec les autres pays

Mesures en cours et prévues

Responsables

Le gouvernement du Canada maintiendra, en concertation avec les provinces et territoires, dont le Québec, une participation aux comités de coordination internationale en place (commission mixte internationale, programme des Nations Unies sur l'environnement, Commission de coopération environnementale de l'ALENA, entente trilatérale nord-américaine sur les BPC, le DDT, le mercure et le chlordane, programme TADPA sur le transport atmosphérique à distance des contaminants, etc.)

EC, MEF

A.15 Développer une stratégie éducative afin d'encourager les citoyens à s'impliquer dans les affaires environnementales

Mesures en cours et prévues

Responsables

Dans le cadre de SLV 2000, le programme ZIP (zones d'intervention prioritaire) favorise une implication concrète de la population dans la définition de la problématique environnementale et dans le développement de plans d'action et de réhabilitation environnementale pour chacune des ZIP

EC, MEF, MPO

Le public sera informé sur l'état du béluga et de son environnement, par des conférences et des publications diverses

MPO, PC, MEF, ONG,

Le gouvernement du Québec maintient un comité interministériel d'éducation relative à l'environnement (perfectionnement d'enseignants, production de recueils d'information sur l'environnement, etc.)

MEF

En collaboration avec les intervenants touristiques, collecte de fonds pour la recherche, dans le cadre de la campagne "Adoptons un béluga" dans les principaux pôles du Parc marin du Saguenay - Saint-Laurent

PC, MEF, INESL
Intervenants touristiques

B.1 Minimiser le dérangement

Réalisations

Responsables

Information publique par des publications, des affiches, des tournées de marinas, des contrats d'interprétation, etc.

PC, MPO

Mesures en cours et prévues

Les ministères concernés poursuivront les initiatives suivantes:

- dans le cadre du circuit touristique du parc marin du Saguenay - Saint-Laurent, développement d'un pôle thématique à Baie Ste-Marguerite portant sur l'habitat du béluga MEF
- programme d'interprétation et d'éducation à Pointe-Noire et au Cap Bon Désir PC
- patrouilles permettant d'informer les plaisanciers en mer PC, MPO
- déploiement sur les principaux quais de 9 panneaux intitulés: "observateurs avertis" incluant un message de sensibilisation du public à la problématique du béluga PC
- émission de capsules d'information sur la radio maritime PC, MPO
- promotion du code d'éthique sur l'observation des mammifères marins PC, MPO
- Pêches et Océans diffusera avec ses partenaires, le feuillet "Il y a des limites à observer" MPO, PC

Nouvelles mesures

Environnement Canada utilisera son réseau de diffusion météorologique pour l'émission de capsules d'information sur le dérangement des bélugas

EC

- B.2 Réviser la réglementation actuelle sur le harcèlement**
- B.3 Protéger les endroits fréquentés par les bélugas**
- B.4 Formaliser l'exclusion des bélugas des excursions d'observation des baleines**
- B.5 Augmenter la surveillance durant la saison touristique**
- B.9 Désigner la population de béluga du Saint-Laurent comme population menacée de disparition en vertu de la Loi québécoise sur les espèces menacées ou vulnérables**

Réalisations

Responsables

Arrêt définitif de la chasse au béluga dans le Saint-Laurent en 1979

MPO

Collaboration entre le MPO et l'industrie touristique pour développer le Code d'éthique sur l'observation des cétacés

MPO,
Industrie

Le béluga est sur la liste officielle des espèces susceptibles d'être désignées "espèces menacées ou vulnérables" en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables du Québec

MEF

Mesures en cours et prévues

Développement en cours de nouvelles législations fédérales et provinciales permettant un meilleur contrôle des dérangements (Loi sur les Océans, législation fédérale sur les espèces menacées, lois créant le Parc marin du Saguenay - Saint-Laurent)

MPO, EC, PC,
MEF

Le ministère Environnement et Faune entend compléter avant 1998, l'examen du statut et des mesures nécessaires pour protéger l'habitat du béluga du Saint-Laurent

MEF

Suite B.2, B.3, B.4, B.5, B.9
(Mesures en cours et prévues)

Responsables

Concertation multipartite visant à développer une stratégie de protection des bélugas contre les dérangements nocifs, basée d'abord sur la collaboration mais faisant appel éventuellement à des mesures plus restrictives s'appuyant sur les nouvelles législations et celles déjà existantes (Loi sur les pêches, Loi sur les espèces sauvages)

MPO, PC, MEF, Industrie d'observation des baleines, ONG

Parcs Canada, Pêches et Océans poursuivront leur surveillance conjointe des activités touristiques en mer, en consacrant 210 heures de patrouille par hélicoptère et en affectant 5 gardes du Parc marin du Saguenay - Saint-Laurent en 1996

PC, MPO

EC, MEF, MPO agissent comme membres du Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada (CSEMDC - COSEWIC) et collaborent à l'établissement d'un statut canadien

EC, MEF, MPO

**B.6 Diriger la circulation vers le chenal nord
en amont de l'Ile Rouge**

Mesures en cours et prévues

Responsables

La voie de trafic maritime commercial
implantée depuis 1992 passe par le chenal
nord

MPO

B.7 Mener des recherches plus avancées sur les impacts, à court et à long termes, causés par les bateaux de plaisance (y compris les kayaks, les motos marines etc.), les bateaux d'observation des baleines et les avions touristiques

Réalisations

Responsables

Projet de recherche sur la réaction des bélugas au dérangement des bateaux, réalisé en 1993

MPO

Partenariat de recherche sur l'intensité spatio-temporelle de l'observation par les bateaux touristiques en 1994 et 1995

GREMM, PC,
MPO, MEF

Mesures en cours et prévues

Partenariat de recherche sur l'intensité de l'observation aux baleines sur le territoire du Parc marin du Saguenay - Saint-Laurent, poursuivi pour une 3ième année en 1996

GREMM, PC,
MEF, MPO

Partenariat de recherche sur l'intensité des perturbations acoustiques dans l'habitat du béluga

INESL, WWF,
MPO

Évaluation de la fréquentation de la Baie Ste-Marguerite par les bateaux de plaisance en 1996

MEF

B.8 Créer le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent

Réalisations

Responsables

Plan directeur du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent diffusé en 1996

PC, MEF

Ressources et activités engagées déjà sur le site

PC, MEF

Mesures en cours et prévues

Harmonisation finale des textes législatifs, fédéral et provincial, et dépôt des projets de lois créant le Parc marin du Saguenay - Saint-Laurent aux assemblées législatives d'ici mars 1997.

PC, MEF

**B.10 Évaluer les projets de développement
côtiers près des zones fréquentées par les
bélugas**

Mesures en cours et prévues

Responsables

Le MPO, le MEF et EC continueront d'examiner tout projet de développement côtier susceptible d'avoir un impact sur le béluga ou sur son habitat, en vertu de la Loi canadienne d'évaluation environnementale, de la Loi sur les pêches, de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et de la Loi sur la qualité de l'environnement

MPO, MEF, EC

Nouvelle mesure

Les besoins particuliers du béluga seront considérés par le personnel de ministères concernés et précisés aux promoteurs lors des différentes étapes des évaluations environnementales

MPO, MEF, EC

B.11 Déterminer pourquoi certaines zones sont fréquentées

B.12 Identifier les sites fréquentés par les bélugas à différents moments de l'année

B.13 Décrire les routes de dispersion saisonnière

Réalisations

Responsables

Projet de recherche sur la distribution estivale du béluga de 1986 à 1992

MPO, MEF, PC, GREMM

Projet de recherche sur la fréquentation de la Baie Ste-Marguerite par le béluga (1991-92)

MPO, MEF, PC, GREMM

Survols aériens en 1989 pour étudier la distribution et les déplacements

INESL, MPO

Mesures en cours et prévues

De nombreux partenaires (Duvetnor, Service canadien de la faune, Pêches et Océans, Parcs Canada) participent à un projet initié en 1996 et portant sur l'utilisation de la Passe de l'Ile-aux-Lièvres par le béluga et les oiseaux piscivores en relation avec la ponte du hareng (voir recommandation E.2 également)

Duvetnor, EC, MPO, PC

Nouvelles mesures

Une étude de la distribution hivernale du béluga du Saint-Laurent sera réalisée d'ici 1998

MPO

B.14 Assurer un suivi des captures accidentelles de bélugas par les pêcheurs commerciaux

Réalisations

Responsables

Un seul cas rapporté depuis 1982

INESL

Sensibilisation des responsables de la gestion et de la protection des pêches

MPO

Nouvelles mesures

Des instructions seront transmises au personnel concerné du MPO et de Parcs Canada, à l'effet qu'ils doivent assurer un tel suivi

MPO, PC

B.15 Prévenir le développement d'activités de pêche susceptibles d'avoir un impact sur les bélugas

E.4 Assurer un suivi de l'effort de pêche et de ses impacts possibles sur les sources d'alimentation du béluga

Réalisations

Responsables

Pêche à fascine dans le Saguenay interdite entre le 16 mai et le 31 octobre

MEF

Mesures en cours et prévues

Bien qu'aucune nouvelle activité de pêche significative ne soit prévue actuellement, les gestionnaires du MPO, de PC et du MEF sont sensibilisés aux répercussions possibles de la pêche sur les bélugas et leur écosystème et ils en tiendront compte avant d'approuver tout développement de nouvelle pêche dans l'habitat du béluga

MPO, PC, MEF

L'effort de pêche dans l'estuaire et le Golfe du Saint-Laurent est évalué annuellement par le MPO. En l'absence d'information sur l'identité et l'importance relative des diverses proies du béluga, il n'est pas possible pour l'instant de faire le lien entre l'effort de pêche et son impact sur l'alimentation du béluga

MPO

C.1 Mettre au point un protocole pour empêcher l'introduction de maladies

Mesures en cours et prévues

Responsables

Dès 1996, une recherche sur l'exposition des bélugas à des agents infectieux sera effectuée par l'INESL et par le MPO

MPO, INESL

Nouvelles mesures

Un comité d'experts en maladie de mammifères marins sera mandaté pour recommander d'ici 1997, des mesures à prendre pour évaluer, prévenir et réagir aux possibilités d'épizootie chez le béluga du Saint-Laurent

MPO

- C.2 Réviser et, si nécessaire, modifier la réglementation touchant le transport de matières dangereuses et toxiques
- C.6 Encourager les navires à respecter les règlements existants lorsqu'ils entrent dans les eaux canadiennes
- C.7 Modifier la Loi sur la marine marchande du Canada pour qu'elle s'applique aux biens de l'État

Mesures en cours et prévues

Responsables

Le trafic maritime, la sécurité des navires et le transport maritime des matières dangereuses au Canada sont soumis à des normes et à des contrôles appliqués par la Garde côtière et Transports Canada. Tous les navires entrant en eaux canadiennes doivent déclarer leur cargaison et leur état à la Garde Côtière. Transport Canada assure par la suite le respect des normes internationales, en vertu de la Loi sur la marine marchande

MPO, TC

La construction des navires à double coque est régie par un calendrier de mise en oeuvre, harmonisé internationalement, lequel ne peut être devancé malgré les tentatives canadiennes à cet effet

TC

Les navires de l'État ne sont pas soumis à la Loi sur la marine marchande. Toutefois, des instructions administratives exigent d'eux une conformité exemplaire à la Loi

Ministères fédéraux concernés

- C.3 Préparer un plan d'urgence pour le béluga
- C.4 Prévoir et garantir les ressources nécessaires à l'appui du plan d'urgence et s'assurer que le matériel et les fournitures nécessaires sont disponibles
- C.5 Disséminer l'information sur le plan d'urgence pour le béluga

Mesures en cours et prévues

Responsables

De nombreux plans d'urgence et d'intervention en cas de catastrophe environnementale sont en vigueur. Les organismes concernés sont Pêches et Océans, Parcs Canada, Environnement Canada, Environnement et Faune du Québec, la Société d'intervention maritime de l'Est du Canada (SIMEC) et l'Équipe régionale d'intervention pour la protection environnementale (ERIFE). Tous ces plans seront révisés en 1996-97 pour incorporer les préoccupations nécessaires à la protection du béluga en cas d'urgence

MPO, PC, EC,
MEF, SIMEC,
ERIFE

D.1 Maintenir et améliorer le programme de récupération des carcasses de bélugas échoués dans le Saint-Laurent

D.2 Augmenter le nombre de nécropsies pratiquées sur les bélugas de l'Arctique

Réalisations

Responsables

Travaux sur les carcasses de bélugas, réalisés et publiés depuis 1982 par l'INESL et la faculté de médecine vétérinaire, et financé par le MPO

INESL, Univ. de Montréal, MPO

Collaboration et financement du MPO pour les mesures de contamination des carcasses

MPO, INESL, Univ. de Montréal

Mesures en cours et prévues

La récupération des carcasses de bélugas du Saint-Laurent et leurs nécropsies seront effectuées à nouveau en 1996-1997

INESL, Univ. de Montréal, MPO, PC

Les contaminants présents dans les carcasses de bélugas trouvées en 1995 et 1996 seront analysés

MPO, INESL

- D.3 Prélever des échantillons de sang, de graisse et de peau sur des bélugas capturés vivants dans le Saint-Laurent et déterminer leurs concentrations de produits chimiques
- D.4 Pratiquer des biopsies sur des bélugas du Saint-Laurent nageant librement et analyser des échantillons de peau et de graisse
- D.5 Prélever des échantillons de tissus sur les bélugas échoués vivants sur la grève
- D.12 Procéder au marquage des animaux capturés ou échoués vivants
- D.13 S'assurer que le catalogue d'identification photographique est maintenu
- E.1 Mener des recherches sur la structure génétique de la population et la stratégie reproductrice des bélugas

Réalisations

MPO supporte depuis 1994, un projet de recherche conjoint de l'INESL et de TOXEN (UQAM) sur les fonctions immunitaires et l'état de santé du béluga

Plusieurs partenaires collaborent depuis 1995 à un projet d'étude de l'organisation sociale du béluga (cf. D.4 et D.13)

Responsables

MPO, INESL,
UQAM

GREMM,
INESL, PC,
MPO, WWF,
MEF,
Fondation de
la faune du
Québec

Suite D.3, D.4, D.5, D.12, D.13, E.1

Mesures en cours et prévues

Responsables

L'Université du Québec à Montréal (TOXEN), l'INESL et Pêches et Océans (IML) collaborent à nouveau en 1996 dans une étude sur les défenses immunitaires et l'état de santé du béluga

UQAM, INESL, MPO

Le projet d'étude sur l'organisation sociale du béluga (catalogue de photo-identification, biopsies, génétique) sera poursuivi en 1996-97

GREMM, INESL, PC, MPO, WWF, MEF, Fondation de la faune du Québec

Nouvelles mesures

Pêches et Océans autorisera et collaborera avec l'INESL à échantillonner des bélugas vivants dans le Saint-Laurent afin d'étudier l'état de santé de ces animaux

INESL, MPO

Les échantillons de biopsie prélevés par l'INESL et le GREMM sur des animaux vivants seront testés pour leur niveau de contamination

MPO, INESL, GREMM

Des émetteurs VHF à ventouse seront posés sur des bélugas afin d'étudier les déplacements et les comportements de plongée

MPO, INESL

Les échantillons de biopsie prélevés par le GREMM seront analysés en 1996 et 1997 pour mieux comprendre les aspects génétiques de l'écologie du béluga dans le Saint-Laurent

PC, GREMM

- D.6 **Consolider un réseau avec Terre-Neuve et les provinces maritimes afin de prélever des échantillons sur les bélugas échoués, morts ou vivants**
- D.9 **Consolider le réseau d'informateurs afin d'obtenir des renseignements sur la présence des bélugas à l'extérieur de leur aire de répartition**

Nouvelles mesures

Responsables

Les ministères développeront en 1996, un réseau d'information en vue de rapporter et d'échantillonner tout béluga échoué, en faisant appel à leur personnel basé le long des côtes du Golfe du Saint-Laurent

MPO, PC

D.7 Procéder à des recensements photographiques aériens

D.8 Mener des recherches en vue d'établir un facteur de correction pour les estimés de population

D.10 Utiliser l'analyse photogrammétrique pour étudier la structure de la population

D.11 Assurer un suivi du pourcentage de bélugas gris

Réalisations

Responsables

4 inventaires aériens ont été effectués par le MPO en 1988, 1990, 1992 et 1995

MPO

La présence de jeunes bélugas (gris) dans la population a été estimée en 1992 par recensements en bateau

INESL, MPO

Mesures en cours et prévues

Un recensement aérien de la population de béluga du Saint-Laurent sera réalisé en 1997

MPO

Le MPO développera en 1996 et 1997 un facteur de correction réaliste permettant d'obtenir une estimation plus juste de la taille réelle de la population de béluga du Saint-Laurent

MPO

La structure de la population, et plus particulièrement la présence de jeunes bélugas, sera étudiée par le MPO en 1996 et 1997 sur des clichés photographiques obtenus lors de survols aériens systématiques

MPO

E.2 Obtenir des informations plus complètes sur le régime alimentaire du béluga

E.3 Évaluer la disponibilité de la nourriture ainsi que les niveaux de contamination

Réalisations

Responsables

L'analyse des quelques échantillons récents du contenu stomacal de bélugas trouvés morts, a permis d'ajouter de nouveaux items à la diète probable du béluga

INESL, MPO

Le MPO a réalisé des travaux de recherche importants sur la disponibilité et la contamination des anguilles, proies probables du béluga

MPO

Mesures en cours et prévues

De nombreux partenaires participent à un projet initié en 1996 et portant sur l'utilisation de la Passe de l'Ile-aux-Lièvres par le béluga et les oiseaux piscivores en relation avec la ponte du hareng

Duvelnor,
EC, MPO, PC

Le Service canadien de la faune maintiendra un réseau bio-indicateur de l'abondance de poisson fourrage, d'intérêt pour le béluga, basé sur les oiseaux marins piscivores

EC

Le MPO procédera en 1996 et 1997 à l'analyse des isotopes stables et des acides gras dans le béluga et dans certaines proies présumées afin de fournir des indications sur le régime alimentaire de celui-ci

MPO

Le MPO poursuivra l'analyse des contaminants dans différents organismes marins qui constituent des proies potentielles du béluga

MPO

E.5 Étudier les autres substances pouvant causer des problèmes physiologiques

Mesures en cours et prévues

Responsables

Dans le cadre d'un programme national d'étude des contaminants dans les Grands Lacs, Environnement Canada vérifiera la présence de paraffines chlorées et de tributyl d'étain dans plusieurs échantillons de bélugas du Saint-Laurent

EC, MPO

Le Service canadien de la faune poursuivra en 1996-1997 ses études sur les effets du pesticide atrazine sur les vertébrés qui y sont exposés en milieu agricole

EC

Le Service canadien de la faune poursuivra en 1996 et 1997 l'analyse des contaminants et de biomarqueurs chez des oiseaux marins piscivores

EC